

Comparatif LMQ vs PLH

Déposé le : 15 Jan. 2016

No : CAPERN- 107

Secrétaire : 

SUJET	LOI SUR LES MINES	LOI SUR LES HYDROCARBURES
<b>GOUVERNANCE</b>		
Information	Nil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de délivrance d'une licence aux propriétaires fonciers, aux municipalités et au MRC.</li> <li>• Avis de début de travaux aux municipalités et au MRC.</li> </ul>
Participation	Nil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de suivi constitué par au moins un représentant du milieu municipal, du milieu économique, d'un citoyen et le cas échéant, d'un membre représentant une communauté autochtone ayant été consulté par le gouvernement à l'égard du projet.</li> <li>• Le Comité de suivi est mis en place dès la délivrance d'une licence d'exploration.</li> </ul>
Consultation	Nil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoir règlementaire d'établir des modalités de consultation applicable au titulaire d'une licence.</li> <li>• Pouvoir règlementaire de fixer des conditions spécifiques aux autorisations d'activités visant à éliminer les conflits avec d'autres utilisations du territoire.</li> </ul>
Projet de production ou de stockage	Nil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude du projet par la Régie de l'énergie.</li> <li>• Évaluation et examen des impacts sur l'environnement.</li> <li>• Licence de production ou de stockage délivrée après décision du gouvernement.</li> </ul>
Projet de construction ou d'utilisation de pipeline		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude du projet par la Régie de l'énergie et avis favorable de cette dernière préalablement à la délivrance de l'autorisation.</li> </ul>
Régime sans égard à la faute	Nil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime sans faute.</li> </ul>
Sanctions	Pénale et administrative.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sanction administrative pécuniaire, pénale et administrative.</li> </ul>

## GESTION DU TERRITOIRE

<b>Exploration</b>	Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Licence d'exploration.</li></ul>
<b>Production</b>	Bail d'exploitation de pétrole et de gaz naturel.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Licence de production.</li><li>• Cette dernière est délivrée après l'approbation du gouvernement.</li></ul>
<b>Stockage</b>	Bail d'exploitation de réservoir souterrain.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cette dernière est délivrée après l'approbation du gouvernement.</li></ul>

## GESTION DES ACTIVITÉS

<b>Géophysique</b>	Permis de levé géophysique.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisation de levé géophysique.</li></ul>
<b>Géochimique</b>	Permis de levé géophysique.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisation de levé géochimique.</li></ul>
<b>Sondage stratigraphique</b>	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisation de sondage stratigraphique.</li></ul>
<b>Forage de puits</b>	Permis de forage de puits.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisation de forage.</li><li>• Si un CA s'applique, l'autorisation est délivrée après l'émission du CA.</li></ul>
<b>Complétion de puits</b>	Permis de complétion de puits.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisation de complétion.</li><li>• Si un CA s'applique, l'autorisation est délivrée après l'émission du CA.</li></ul>
<b>Modification de puits</b>	Permis de modification de puits.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nil</li></ul>
<b>Reconditionnement de puits</b>	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisation de reconditionnement.</li></ul>
<b>Plan de fermeture définitive de puits, de réservoirs souterrains et de restauration de site.</b>	Plan de réaménagement et de restauration.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan de fermeture définitive de puits ou de réservoir et de restauration de site.</li></ul>
<b>Pipeline</b>	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisation de construction ou d'utilisation de pipeline requise.</li><li>• Autorisation délivrée après l'avis favorable de la Régie de l'énergie.</li></ul>

## DÉNONCIATION

Découverte de de puits existant.	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avis au ministre lors de la découverte d'un puits sur un terrain privé.</li></ul>
Découverte importante	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avis de découverte importante.</li></ul>
Découverte exploitable	Avis de découverte de gisement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avis de découverte exploitable.</li></ul>
<b>INSCRIPTION AU REGISTRE PUBLIC</b>		
Découverte importante	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la signification de l'avis.</li></ul>
Découverte exploitable	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la signification de l'avis.</li></ul>
Autorisation de levé géophysique	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance.</li></ul>
Autorisation de levé géochimique	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance.</li></ul>
Autorisation de sondage stratigraphique	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance.</li></ul>
Autorisation de forage	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance.</li></ul>
Délais pour entreprendre les travaux de forage	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance de l'autorisation de forage.</li></ul>
Autorisation de complétion	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance.</li></ul>
Autorisation de reconditionnement	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance.</li></ul>
Autorisation de fermeture temporaire	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance.</li></ul>
Autorisation de fermeture définitive	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance.</li></ul>
Autorisation de construction ou d'utilisation de pipeline	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès la délivrance.</li></ul>
Plan de fermeture définitive de puits ou de réservoir et de restauration de sites	Nil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription obligatoire dès que le Plan est approuvé par le ministre. Ce dernier approuve le Plan après avoir obtenu préalablement l'avis favorable du MDDELCC.</li></ul>

**Déclaration de satisfaction de travaux en lien avec le plan de fermeture définitive de puits ou de réservoir et de restauration de sites**

Nil

- Inscription obligatoire dès l'approbation du ministre Ce dernier doit avoir obtenu préalablement l'avis favorable du MDDELCC.

**INSCRIPTION AU REGISTRE FONCIER**

**Avis au ministre lors de la découverte d'un puits sur un terrain privé**

Nil

- Inscription obligatoire.

**Localisation d'un puits**

Nil

- Inscription obligatoire 30 jours après le début des travaux de forage et dès la fin des travaux de fermeture définitive de puits.